



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
SECRETARIAT D'ÉTAT À LA SANTÉ

La Secrétaire d'Etat

Nos réf : CdB/AC/D.12000303

PARIS, LE 12 JAN. 2012

Chère Madame la Présidente,

A la demande du Président de la République, j'ai lancé il y a quelques mois l'élaboration d'un nouveau plan Psychiatrie et Santé mentale.

J'ai installé un Comité d'orientation du Plan, et en ai confié le pilotage au Directeur général de la santé. Les réflexions se nourrissent des nombreux travaux, débats parlementaires et concertations menées au cours des dernières années sur ces questions, ainsi que des rapports d'évaluation du plan précédent.

La méthodologie employée pour élaborer ce plan a pu en dérouter certains, car en effet j'ai décidé que ce plan marquerait une nouvelle génération de plans de santé publique.

Moins prescriptif et détaillé, ce plan, plus lisible et structuré, ambitionne de donner du sens, de poser un véritable cadre stratégique à l'évolution de la psychiatrie. Ce cadre me semble absolument nécessaire pour orienter, éclairer, appuyer, évaluer les politiques publiques et l'action des acteurs, en respectant leur place, leurs compétences, leurs spécificités, leurs modes d'intervention. C'est un outil essentiel au profit du travail commun, du dépassement des différences de cultures professionnelles qui parfois font obstacle à la qualité, à la globalité des prises en charge.

Ce plan reconnaît de façon beaucoup plus affirmée que ce sont les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale et les organes de gouvernance qui, chacun à leur niveau, rencontrent les situations et agissent en connaissance de cause, en s'appuyant sur les données de la science. Le comité d'orientation a comme responsabilité de fixer des orientations stratégiques nationales, à partir des valeurs, des principes, des définitions posés et concertés, pour guider cette réflexion quotidienne. Il veille tout particulièrement au repérage et à l'institutionnalisation d'espaces, de temps, de lieux d'élaboration, de compromis, nécessaires à l'action des acteurs. Le comité d'orientation réfléchit aussi aux grands indicateurs sur lesquels la collectivité décide que l'impact du plan, dont la mise en œuvre incombe à chacun, sera évalué à l'issue de sa période de référence.

Madame Bernadette DEVICTOR

Présidente de la Conférence nationale de santé

Secrétariat général

Direction générale de la santé

14 avenue Duquesne

75007 Paris Cedex 07 SP

Concrètement, le plan comporte un préambule qui pose les valeurs, le champ, les définitions, les principes d'action. Un titre est retenu, qui sert de fil rouge, d'aide-mémoire, pour s'interroger, concevoir et évaluer.

Puis un nombre très réduit d'axes stratégiques sont retenus et explicités ; ces axes ont vocation à « parler » à l'ensemble de la population, aux professionnels et aux non-professionnels, et peuvent faire l'objet d'une traduction concrète aux différents niveaux d'intervention.

Enfin, un soin tout particulier est porté à la clarification de la responsabilité des acteurs dans la mise en œuvre et à la gouvernance du plan. Les opérateurs nationaux seront invités à faire connaître la façon dont ils intègrent les orientations stratégiques du plan dans leur feuille de route. Le rôle central des ARS est confirmé : les ARS doivent s'assurer que leur PRS traduit les orientations stratégiques en changements concrets, et mener ce travail avec leurs partenaires locaux (CRSA ...). Les ARS doivent aussi, entre autres, identifier les obstacles juridiques et techniques qu'elles rencontrent pour mettre en œuvre le plan, afin que ceux-ci puissent dans toute la mesure du possible être levés (sujets de transferts d'enveloppes en particulier).

La gouvernance du plan prévoit un comité restreint piloté par la DGS, dont les fonctions sont définies dans le plan lui-même. De même une conférence annuelle du plan, présidée par les ministres chargés de la santé et des solidarités, est définie, et le principe d'un rapport final à l'issue de la période de référence est posé.

Comme vous le constatez, la méthode employée pour le plan est donc une méthode inédite, qui porte de grandes ambitions en matière de santé publique. Compte tenu de ce tournant essentiel, je souhaite recueillir l'avis de la conférence nationale de santé sur cette nouvelle génération de plans de santé publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Nora BERRA

En vous souhaitant les meilleurs
vœux pour 2012 !